Initiative
« Port-Vendres, c'est pas que des quais »
Représentant des associations et des collectifs d'habitants
Contact : pv_c_pas_que_des_quais@orange.fr

Aux élues et élus des Pyrénées-Orientales (Conseil départemental, Conseil régional, Assemblée nationale, Sénat)

Aux préfets des Pyrénées-Orientales et d'Occitanie

A la CCI, la Compagnie Fruitière, le CLTM

Port-Vendres, le 29 septembre 2023

Objet : faire les bons choix dans le port de Port-Vendres

Madame, Monsieur,

Les travaux de « Requalification du quai Dezoums », portés par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, sont entrés dans une phase active dans le port de Port-Vendres depuis quelques semaines. Toutefois, l'irrémédiable n'a pas encore été accompli.

Comme vous le savez certainement, il s'agit de construire un troisième quai destiné aux activités de commerce. Pourtant, les études stratégiques réalisées par le cabinet INDDIGO–CATRAM pour le Département en 2018 et 2020 n'assurent pas que cela va accroître l'activité du port de commerce. Selon ces études, la menace d'un départ de la Compagnie Fruitière à court ou moyen terme n'est pas écartée, malgré l'ajout de ce nouveau quai aux deux existants, très largement sous-utilisés.

Le nombre de 620 emplois, avancé par le Conseil départemental, est un mélange déjà dépassé de l'ensemble des activités, commerce, pêche, croisière, plaisance et il amalgame différents concepts (emplois *directs*, *indirects*, *induits*) selon une méthode qui laisse dubitatif, l'étude le reconnaissant « les établissements retenus pouvant être géographiquement très éloignés du périmètre et de la zone d'emploi portuaire ». Les emplois directs de l'activité de commerce sont en fait plus proches de 50 et il n'est pas prouvé que l'investissement dans le quai va les accroître. De plus, ceux de la pêche ou de la réparation des bateaux baissent depuis des années, en raison de la faible attention portée à ces activités dans la gestion du port.

Cet investissement est coûteux. Chiffrée à 20 millions d'euros HT à l'origine, la construction du quai a déjà été réévaluée à 27 millions par le Départemental en 2022. Mais, le cahier des charges initial ayant sous-estimé l'ampleur des travaux, la facture devrait être beaucoup plus élevée, les frais de l'électrification du quai promise devant aussi être ajoutés, ainsi que ceux de l'augmentation nécessaire de la puissance électrique à Port-Vendres. Le public n'est pas informé de la réalité des coûts.

Contrairement à ce qui avait été avancé, l'Union européenne ne participe pas au financement. De même, l'autorisation de programme par tiers entre l'État français, la région Occitanie et le Département a été abandonnée, la région ne donnant pas suite. L'État ne promettant que

5 millions, le Département assumera presque seul la charge de cet investissement, en prenant sur ses budgets annuels, à l'encontre des règles de financement d'un projet de cette ampleur.

D'autres questions nombreuses posées au Département par les associations sur l'équilibre financier du port, les normes de sécurité pour les grands bateaux, les risques dans le port en cas de forte houle, etc. n'ont jamais reçu de réponses.

Ce qui est certain, c'est que ce projet dispendieux va détruire encore davantage le milieu naturel, abimer le paysage et ensevelir à jamais de probables preuves du passé antique de Port-Vendres sans qu'il y ait eu les fouilles préventives imposées par la loi.

Le port de Port-Vendres a besoin d'un projet d'avenir et d'une modernisation trop longtemps différée. Des alternatives existent, moins coûteuses à tous les points de vue, tout en respectant l'activité portuaire, mais le « 3ème quai » n'est qu'une fuite en avant passéiste et inutile. Force est de le constater, le « tout commerce portuaire » depuis des décennies ne cesse d'empiéter sur le territoire de la commune, la privant d'autres possibilités de développement et de ressources, sans créer ni emplois, ni richesses profitables aux Port-Vendrais. En réalité, le « 3ème quai » va réduire l'attractivité touristique de Port-Vendres quand la valorisation du site et de son histoire, de l'antiquité à nos jours, ne pourraient que l'accroître.

Ce qui est plus incontestable encore, c'est que la canicule et la sécheresse frappent durement notre département. Le projet de « Requalification du quai Dezoums » ressort des temps anciens, alors que l'argent devrait être en priorité consacré à la préparation d'un avenir sûr pour les habitantes et habitants de notre département, en respectant des principes d'équité en réponse aux besoins prioritaires de la population.

Au lieu de projets menés en catimini, en dissimulant au public des éléments essentiels, cet avenir doit être envisagé en concertation avec la population. Le projet de « Requalification du quai Dezoums » marque l'entêtement des responsables du Conseil départemental qui porteront la responsabilité d'un échec et d'un gâchis qui seront rapidement confirmés. Les autres responsables publics qui ne s'y seront pas opposés partageront cette responsabilité.

Madame, Monsieur, vous avez les cartes en mains et aurez prochainement à prendre des décisions. Nous comptons sur votre esprit de responsabilité pour vous opposer à ce projet de toutes vos forces et à le faire savoir publiquement.

L'initiative « Port-Vendres, c'est pas que des quais ! »

représente de nombreuses associations, en particulier Port-Vendres Initiatives Citoyennes, Port-Vendres et les Port-Vendrais, SETA66, la coordination VIURE et le collectif des Tamarins.

qui considèrent que l'avenir de Port-Vendres ne peut s'incarner dans la construction d'un quai qui, de plus, aura des effets néfastes.

Courrier adressé à :

Mme la présidente Hermeline Malherbe et Mmes les conseillères et MM les conseillers du département des Pyrénées-Orientales

Mme la présidente Carole Delga et Mmes les conseillères et MM les conseillers de la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée issus du département des Pyrénées-Orientales

Mmes les députées des Pyrénées-Orientales

MM les sénateurs des Pyrénées-Orientales

M. le préfet des Pyrénées-Orientales

M. le préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Occitanie

M. le président de la CCI 66

M. Le directeur général du CLTM

M. le président de la Compagnie Fruitière

Ce courrier sera entre outre rendu public et diffusé à la presse, sous forme de lettre ouverte.